

Nombre de
membres en
exercice

28

Présents et
représentés

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 4 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux
Le quatre du mois de février à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt huit janvier deux mille vingt deux, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

8 FÉVR. 2022

Déposée en
Préfecture le

8 FÉVR. 2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusés

François ASTORG, Gilles FRANÇOIS, Eric PEUGNIEZ

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

REDEVANCE SPÉCIALE : ANNULATION DE TITRE

Le Commissariat d'Annecy a sollicité le Grand Annecy pour être dispensé du paiement de la redevance spéciale pour la collecte des déchets issus de son activité au titre de l'année 2019 en raison de difficultés budgétaires.

Le montant de cette facture s'élève à 6 177,60 €.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette demande et du fait que le Commissariat – en accentuant ses efforts de tri et de réduction des déchets – n'est plus assujetti à la redevance spéciale depuis 2020,

LE BUREAU DECIDE :

- de donner son accord pour l'annulation de la facturation concernée ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 25

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.